

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 04/04/2017**

Sous la présidence de Monsieur Armand LE GAC, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (12) : Mesdames et Messieurs Armand LE GAC, Maire, Carole TALLEUX, Jean-Marc GINDER, Adjoints au Maire, Etienne ANTONOT, Christian BUTSCHA, Jean-Marie BUTSCHA, Stéphane ESSLINGER, Jean-Baptiste MEYER, Laetitia ORTSCHITT, Alexandra STEMMELIN, Antoine SUTTER, Myriam WENDLING, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ..f'

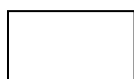
Absent non excusé : ..f'

Ont donné procuration (3) : Clément URICHER qui a donné procuration à Antoine SUTTER. Joseph CARNEMOLLA qui a donné procuration à Christian BUTSCHA. Grégory ZUNQUIN qui a donné procuration à Laetitia ORTSCHITT.

Est désigné secrétaire de séance, Myriam WENDLING, conseillère municipale, assistée de Nicolas NUNNINGER, secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2017.
2. Approbation du budget primitif « Eau/Assainissement » pour l'exercice 2017.
3. Révision de la redevance communale d'assainissement.
4. Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.
5. Approbation du budget primitif principal pour l'exercice 2017.
6. Vote des trois taxes.
7. Révision des tarifs communaux.
8. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).
9. Reversement du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la M2A.
10. Participation de la commune de Petit-Landau à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et les services associés.
11. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.
12. Urbanisme.
13. Divers.



1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 mars 2017.

Le compte-rendu de la séance du 14 mars 2017 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Approbation du budget primitif « Eau/Assainissement » pour l'exercice 2017.

Considérant la proposition de budget présentée par M. le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget « eau et assainissement 2017 » qui s'équilibre en section de fonctionnement à 145 000,00 € et en section d'investissement à 82 000,00 € ;
- **VOTE** le budget par chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

3. Révision de la redevance communale d'assainissement.

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **MAINTIENT** la redevance communale d'assainissement à 1,50 € par m³ d'eau facturé.

4. Révision de la surtaxe communale pour l'eau potable.

Sur proposition de la Commission des Finances et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- **MAINTIENT** la Surtaxe communale pour l'eau potable à 0,70 € par m³ d'eau facturé.

5. Approbation du budget primitif principal pour l'exercice 2017.

Considérant la proposition de budget primitif proposé par M. le Maire s'équilibrant comme suit :

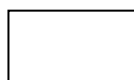
- section de fonctionnement : 962 000,00 €
- section d'investissement : 520 000,00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le budget primitif « principal » de l'exercice 2017 tel qu'il a été présenté,
- **DE NE PAS UTILISER** la notion d'opération en section d'investissement si ce n'est pour information,
- **DE VOTER** le budget par chapitre tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement,
- **DE PREVOIR** directement au chapitre globalisé 012 de la section de fonctionnement les primes de fin d'année instaurées dès 1972, représentant 10 % du chapitre 012 du budget principal 2017, qui continueront comme par le passé à être revalorisées et réparties par M. le Maire.

6. Vote des trois taxes.

OUI les explications de M. le Maire,



VU le budget communal primitif 2017,
SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** le maintien des taux 2016 de la Taxe d'habitation, de la Taxe Foncière Bâtie, de la Taxe Foncière Non Bâtie. Pour mémoire, les taux communaux s'établissent comme suit :

Taxes directes locales	Taux 2017
Taxe d'habitation	4,19
Taxe foncière (bâtie)	8,27
Taxe foncière (non bâtie)	37,58

7. Révision des tarifs communaux.

SUR PROPOSITION de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **MAINTIENT** les tarifs communaux aux montants fixés par délibération du 31 mars 2015.

VU la délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2016 décidant la suppression du CCAS, l'intégralité du montant perçu au titre des concessions du cimetière sera affectée au budget principal de la commune.

8. Mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (emplois saisonniers d'été).

OUI les explications de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CHARGE** M. le Maire de recruter sept étudiants pour la période de juin à début septembre 2016 durant les congés des agents du service technique communal ainsi que pour renforcer ce service. Le contrat de travail sera traité par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin à Colmar sous la forme d'une mise à disposition. La rémunération sera basée sur les références légales actuellement en vigueur (indice brut 297 au 01.02.2013) sur une base horaire de 35 h hebdomadaires de date à date. Les frais pour la Commune s'élèvent à 7 % du salaire et charges sociales. La durée des contrats sera fonction du nombre de candidats et de leur âge, préférence sera donnée aux jeunes de plus de 18 ans titulaires du permis de conduire et n'ayant pas occupé un emploi saisonnier à la Commune en 2016. Si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir, il sera procédé à un tirage au sort afin d'attribuer les postes.
- **CHARGE** M. le Maire de la signature des conventions de mise à disposition à intervenir ;
- **DECIDE** de prendre en charge les frais de visite médicale auprès d'un médecin assermenté-agréé du Haut-Rhin et la fourniture de chaussures de sécurité pour les jeunes qui n'en auraient pas.

9. Reversement du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la M2A.

Conformément à la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la structure intercommunale (la Communauté de Commune Porte de France Rhin Sud, puis la M2A depuis le 1^{er} janvier 2017), met en œuvre, dans le cadre de la délégation de service public conclue avec la Société Publique Locale Enfance & Animation



d'Ottmarsheim, les nouvelles activités périscolaires (NAP) dans la mesure où les communes membres lui ont transféré la compétence « ALSH – Périscolaire ».

La Commune de Petit-Landau a fait pour chaque année scolaire une demande d'aide financière auprès du Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

Un récapitulatif comptable sur 3 ans a été fait entre les montants perçus par la commune et ceux reversés à la SPLEA, puis à l'intercommunalité suite au passage en régie intéressée pour les activités périscolaires.

Perçu par Petit-Landau			Versé par Petit-Landau	
Montant	N° titre		Montant	N° mandat
1 333,33 €	2014/156	Année scolaire 2014/2015	1 333,33 €	2015/53
2 566,67 €	2015/27	Année scolaire 2014/2015		
1 300,00 €	2015/231	Année scolaire 2015/2016 Solde	3 800,00 €	2016/517
2 500,00 €	2016/70	Année scolaire 2015/2016		
550,00 €	2016/125	Année scolaire 2015/2016 Solde		
1 450,00 €	2016/221	Année scolaire 2016/2017		
9 700,00 €	Total		5 133,33 €	Total
		Solde à verser à M2A	4 566,67 €	

Etant donné que la M2A, via la SPLEA, supporte intégralement la charge financière liée aux NAP, M. le Maire propose de reverser le solde perçu par la Commune à la M2A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de l'intégralité du solde ci-dessus, soit 4 566,67 €, perçu par la commune au titre du fonds de soutien aux activités périscolaires pour les années scolaire 2014/2015, 2015/2016 et 2016/2017 à la M2A,
- **CHARGE** M. le Maire de signer tout document afférent à ce versement.

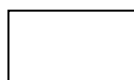
10. Participation de la commune de Petit-Landau à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et les services associés.

L'ouverture des marchés de l'énergie, et la fin des tarifs réglementés de vente de l'électricité, imposent aux personnes publiques de mettre en concurrence les différents fournisseurs dans le respect des règles de la commande publique et de conclure des marchés publics pour l'achat d'énergie.

Afin de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique des achats d'électricité, il est proposé de prendre part au groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) et les communes membres souhaitant y adhérer.

Il est proposé que m2A assure la fonction de coordonnateur, chargé de procéder à l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les marchés. La consultation serait passée par voie d'accord-cadre avec marchés subséquents conformément aux règles de la commande publique.



Chaque commune membre du groupement s'assure, pour ce qui la concerne, de la bonne exécution des marchés subséquents conclus et est tenue de s'acquitter directement auprès du titulaire du montant des fournitures livrées à sa demande, en application du marché subséquent signé.

Par ailleurs, chaque membre s'engage à fournir la description de ses besoins selon les modalités fixées par le coordonnateur.

Les dépenses seront effectuées dans la limite des crédits inscrits aux budgets respectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** ces propositions ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce nécessaire au fonctionnement de ce groupement, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation des prestations.

11. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2014.

Confection et pose d'un couvre joint au sol, salle polyvalente, PUYOL Frères, 1 242,50 € HT

Confection de 8 couvercles en aluminium pour les aérateurs de la STEP, PUYOL Frères, 625,00 € HT

Edition du livre « Parcours de vie 1939-1945 », MACK Imprimerie, 11 574,00 € HT.

Abri cycle école élémentaire V. Hugo, INOTECHNA, 5 576,00 € HT.

Mise en enrobé parking salle polyvalente, COLAS, 14 912,80 € HT.

Remplacement du capot incendie du poteau incendie n°8, SUEZ (SOGEST), 960,56 € HT.

12. Urbanisme.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Néant

Certificat d'urbanisme

Me WALD-LODOVICHETTI, notaire à Huningue, CUa d'information pour une maison 10 rue de la Forêt Noire.

Permis de construire :

MUNCH Stéphan, 7 rue de Louhans, extension de l'habitation et création d'un stationnement + création terrasse et isolation extérieure. Dossier en cours d'instruction.

RAT Lionel, 8 rue de la Forêt Noire, terrasse + aménagements extérieurs. Dossier en cours d'instruction.

DREYER Fabienne, 15 rue Séger, mise en place d'une yourte. Dossier en cours d'instruction.

Déclaration préalable de travaux.

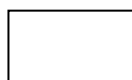
JOUFFROY Frédéric, 14 rue des Jardins, terrasse de plain-pied et ouverture d'une baie vitrée dans la façade sud de la maison. Autorisation accordée.

SCHRÖDER Astrid, 5 rue d'Alsace, carport. En cours d'instruction.

GOSSMANN Olivier, 49 B rue Séger, abri de jardin. Dossier en cours d'instruction.

Permis de démolir :

Néant.



13. Divers.

M. le Maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 23 avril et 7 mai prochain.

Le nouveau règlement du cimetière est a été relu par Laetitia ORTSCHITT.

Trois nouveaux dossiers de biens sans maitres sont en cours de démarrage.

M2A lance un groupe de travail sur la mutualisation. Un recensement des pratiques déjà organisée a été fait auprès de toutes les communes membres. Une réunion est prévue le 4 avril.

M. le Maire se rendra le 24 avril à une réunion organisée par la M2A sur le thème des gens du voyage.

La vente de la parcelle cadastrée section 4 n°161 est en cours de finalisation par le notaire (acquis par la SAFER usant de son droit de préemption).

Concernant la participation citoyenne, les modalités pratiques seront discutées et définies lors de la prochaine commission réunie.

L'Agence Régionale de Santé a transmis le rapport annuel sur la qualité de l'eau en 2016. 8 contrôles : tous conformes. L'eau distribuée par SUEZ dans le cadre d'une délégation de service publique répond aux normes de qualité en vigueur.

La dépose de la ligne 20 000 V par EnEDIS est prévue le 4 mai prochain.

Jean Marc GINDER informe que l'étude pour la mise en souterrain pour le réseau téléphonique au Kirchfeld va débuter, les riverains concernés seront prévenus. Le bon pour accord a été donné au bureau d'étude retenu. Une réunion de la commission des travaux sera organisée pour la réfection du mur du cimetière (choix des couvertines à définir) et quelques travaux connexes (aménagement de l'ancien emplacement de la cabine téléphonique).

Stéphane ESSLINGER et Jean-Marc GINDER se sont rendus au château d'eau et à la station de pompage. Le remplacement de l'armoire électrique, prévu au budget 2017, n'est pas forcément pertinent. D'une part parce que bien que l'armoire est avant tout en mauvais état esthétique en raison des fumées émises lors du début d'incendie, mais reste en bon état de fonctionnement. D'autre part si des travaux structurels sont entrepris ultérieurement sur le château d'eau, cet investissement pourrait être fait « à perte ».

Carole TALLEUX informe que le Conseil d'Administration de la SPLEA se réunira le 5 avril. Jeudi 20 avril les séniors de Bad Bellingen rendront visite aux séniors de Petit-Landau.

Laetitia ORTSCHITT informe que le Syndicat Mixte de l'EPAHD des Molènes se réunira le 12 avril prochain. Le montant définitif de la participation de la Commune au fonctionnement de l'établissement pour 2017 sera défini. Laetitia ORTSCHITT informe qu'elle est également membre du Comité de Gestion, en qualité de représentante du Syndicat Mixte. Myriam WENDLING représente la commune à cette même instance.

Prochaine commissions réunies : mardi 2 mai.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 6 juin.

La séance est levée à 20h55.

